



COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES
COMPTE RENDU
RÉUNION ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2014
SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES

La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.

PRESENTS : DEMARCHI JF / MORA C. /BOURGEAT G. / BARONI JJ / DUIVON M. / BESSE M / CORNU D / BEGUET V / ROUSSIER S / PORCHEREL M / EYSSAUTIER CH / MEYNIER CL / LEBOSSÉ S.

Absent : GUYENOT J. / VIALARD E

Excusées : CHAPOTOT PH/ LAHU N/ DELACROIX JL/ BERLUCCHI A

Pouvoirs : CHAPOTOT PH à BEGUET V / DELACROIX JL à LEBOSSÉ S / LAHU N à MEYNIER CL / BERLUCCHI à DEMARCHI JF

La convocation pour la séance du 8 janvier a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 3 janvier 2014.

Ouverture de la séance à 19 H 00

Le Maire fait l'appel des membres du conseil.

Absents : GUYENOT J. / VIALARD E

Excusées : CHAPOTOT PH/ LAHU N/ DELACROIX JL/ BERLUCCHI A

Et annonce les pouvoirs

Pouvoir : CHAPOTOT PH à BEGUET V / DELACROIX JL à LEBOSSÉ S / LAHU N à MEYNIER CL / A BERLUCCHI à DEMARCHI JF

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, M. Michel DUIVON est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 4 décembre et s'ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 13 voix pour + 4 pouvoirs, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire présente ses vœux de santé, de réussite, de concrétisation de leurs projets à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'à leurs familles.

1 – Intervention gendarmerie – Sécurité et citoyenneté

La présence de la gendarmerie faisait suite à :

- Convention sur la citoyenneté : nous sommes commune citoyenne et vigilante depuis 2018, était nommé toute la municipalité, le maire et les employés communaux comme correspondants, dans le but de faire remonter des informations sur ce qui se passe dans le village et alerter la gendarmerie sur des situations particulières
- Sécurité routière suite à une réunion avec la gendarmerie sur la commune de Vaux les Saint-Claude Problème de traversée de villages (excès de vitesse)

2 enquêtes avaient été faites sur Chassal-Molinges et Vaux sur les trafics et les excès de vitesse. L'idée était d'avoir une réflexion autour de l'installation d'un radar mobil pour compléter les équipements qu'on pouvait avoir (feux, dos d'âne plateau), et également que les Maires de la Vallée exercent leurs pouvoirs de police notamment mettre des PV si une infraction est constatée (problème de stationnement tampon)

Les incivilités augmentant c'est peut-être une solution pour régler une partie des problèmes.

L'ouverture du Kebab dans le centre de Molinges engendre un certain trafic dans le début de la rue du Pré Grand Louis qui pourrait justifier qu'on agrandisse la zone de stationnement minute.

Problèmes de stationnement sur la place :

- voitures mal garées vers le monument aux morts,
- voitures qui stationnent toute la journée pour du co-voiturage

Solution envisagée :

- Réserver une aire de co-voiturage sur le parking de la mairie de Chassal
- quand le parking vers l'école sera terminé, créer une zone bleue devant le bar de Molinges (créneau de 4h)

La lieutenant étant retenue ce jour, son intervention est reportée à un prochain conseil

2 – Arrêté sécurité incendie – Equipements des réserves incendie

Suite à l'arrêté municipal 1 sur la DECI (Défense Extérieur Contre l'Incendie), un programme de travaux est à prévoir sur la commune concernant :

- Les habitats éloignés avec l'installation de citerne (Le long viry, La Maison rose)
- Equipement des citernes de pompes pour augmenter les réserves incendie
 - Pré grand louis
 - Mairie
 - Les lyres
 - Le pavillon

Le devis de la société ED-Tech pour ces équipements s'élève à 8 418.20€ TTC

Le conseil municipal,

- Valide le devis en l'état
- Autorise le Maire à faire les demandes de subventions

Concernant la sécurité incendie des entreprises, la commune doit garantir un volume de première intention de 120m3, après c'est à eux d'équiper les points d'eau.

Les poteaux incendie sont pesés régulièrement, tous les 2 ans, tout est conforme en pression et en débit.

Arrivée de BERLUCCHI Amandine à 19h33

Un programme de travaux sera à prévoir :

- Raccordement des 2 communes par le pont de manière à avoir un bouclage
- Bâtiments à Chassal non couverts : Bâtiment Massai, Ancien HLM Baroni, Bâtiment de l'entreprise Baroni

3 - Délibération rémunération agents recenseurs

Nous allons réaliser en 2024 le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Ce recensement est très important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat à notre budget.

3 agents recenseurs ont été nommés :

- SPILLER Marlène
- THEVENON Marie-Antoinette
- PONTES Joelle

Monsieur le Maire rappelle que la commune perçoit une indemnité au titre de cette rémunération pour effectuer le recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De rémunérer les 3 agents recenseurs avec un montant de 700 €

De rémunérer les coordonnateurs communaux avec un montant de 350 €

4 - Délibération Renouvellement de la convention entre CHASSAL-MOLINGES et la direction informatique du SIDEC du Jura

1.- Le SIDEC a créé et développé une activité relative aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur demande de la Région Franche-Comté, et de l'Etat, afin d'assister les collectivités jurassiennes membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion.

Dans le cadre de ses missions définies aux articles 6.3.2 et 7 de ses statuts, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant tout ou partie de sa Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) à disposition de ses membres, pour les assister dans le cadre de leur modernisation par l'intégration de l'outil informatique, que ce soit pour la gestion interne de la collectivité (intranet, mise en réseau des services municipaux, mises en réseau des communes membres d'une communauté, systèmes d'information géographique) ou la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, systèmes d'information territoriaux).

Sont ainsi proposés aux collectivités adhérentes la mise à disposition, de manière totale ou partielle, des « pôles » suivants de la DITIC :

AOM, Assistance Outils Métiers : assistance administrative et réglementaire, ainsi que formation, la maintenance sur les logiciels d'informatique de gestion (élections, comptabilité, paie, carrière, État civil, facturation, cimetière, dématérialisation, gestion petite enfance, ...) et la gestion électronique des documents. (GED)

GEDD, Gouvernances et Exploitation des Données : accompagnement permanent et la maintenance de la plate-forme départementale « geojura.fr ». Cet outil permet à tout agent d'une collectivité adhérente de consulter et imprimer sur le traceur du SIDEDEC les données cadastrales et d'intégrer les données METIERS de son territoire : document d'urbanisme, réseaux secs, réseaux humides. C'est aussi la collecte et l'exploitation de données générales (DATA).

SIC, Sécurité Infrastructures Communicantes : assistance technique et maintenance matérielle, sécurité informatique, réseaux, sauvegarde des données, équipement des écoles en outils numériques (TICE),

Animation territoriale dans les services mis à disposition

Formation sur les logiciels, SIG, matériels, ...

Mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans. Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement exprès.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention de mise à disposition des services de la DITIC du SIDEDEC, à conclure entre le syndicat mixte et la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de services à conclure avec le SIDEDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique.
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5 - DPU Vente Garage Cts Dronier / M. Jean Mermet

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, ne souhaite pas se positionner sur la vente Cts Dronier au profit de Jean Mermet

Le dossier sera transmis à la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

6 – Vente parcelles Chassal

USIPRO (Manu et Lucas MORERA) et M. Eyssautier souhaite acquérir un carré de terrain « Sous Pra » (Parcelle B 389) d'une dimension de 20 m²

La Commune avait pour projet l'installation d'un transformateur sur cette parcelle, cette installation n'est plus d'actualité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De vendre la parcelle B 389 au prix de 200 €

C. Eyssautier ne participe pas au vote

7 –Vœux du Maire

Vœux du Maire : Vendredi 19 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes de Molinges

Remise des bons cadeaux pour le gagnant du concours photo

8 - Questions diverses

Des MOLOC seront installés sur la Commune de Molinges courant 2024, il convient donc de trouver des points de collecte.

Pistes envisagées :

- Début des Lotissements Le pavillon, les lyres, Fontaine Benoit
- Chambouille
- Sortie de Molinges, coté Saint-Claude
- Dans le village, Parking de l'école

Remerciement à M. Bourgeat et M. Mora pour la distribution du bulletin communal

Prochain conseil municipal – **Lundi 5 Février à 19 H 00**